

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. DES MILITANTS AYANT ASSISTÉ À UNE CONFÉRENCE RISQUENT 20 ANS DE PRISON

Six militants zimbabwéens seront jugés le 18 juillet pour tentative de renversement d'un gouvernement constitutionnellement élu ; ils avaient été arrêtés en février dernier après avoir assisté à une conférence sur le mouvement de révolte en Afrique du Nord. S'ils sont reconnus coupables, ils risquent une peine de 20 ans d'emprisonnement.

Eddson Chakuma, Antonater Choto, Hopewell Gumbo, Munyaradzi Gwisai, Tatenda Mombeyarara et Welcome Zimuto faisaient partie d'un groupe de 45 personnes, composé de militants pour la justice sociale, de syndicalistes et de défenseurs des droits humains, qui ont été arrêtés et inculpés de trahison le 19 février, après avoir assisté à une conférence qu'ils avaient organisée, intitulée « Mouvement de révolte en Égypte et en Tunisie. Les leçons que peuvent tirer le Zimbabwe et l'Afrique ». Le 7 mars, 39 militants sur 45 ont été relâchés après qu'un tribunal de première instance a annulé l'accusation de trahison pesant sur eux. Les six autres, qui ont pris la parole lors de la conférence ou travaillent avec la section zimbabwéenne de l'Organisation socialiste internationale, organisatrice de cette conférence, ont été maintenus à l'isolement 23 heures par jour jusqu'à leur libération le 16 mars. Plusieurs militants, dont Munyaradzi Gwisai, auraient été battus par des agents de sécurité en prison.

Bien que les autorités aient abandonné les poursuites pour trahison, crime passible de la peine de mort aux termes du Code pénal zimbabwéen, Eddson Chakuma, Antonater Choto, Hopewell Gumbo, Munyaradzi Gwisai, Tatenda Mombeyarara et Welcome Zimuto doivent être jugés le 18 juin pour tentative de renversement d'un gouvernement constitutionnellement élu, ce qui représente une charge moins grave. Ces accusations bafouent la liberté d'expression des militants. Ce chef d'inculpation, qu'Amnesty International considère comme motivé par des raisons politiques, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez que les charges retenues contre Eddson Chakuma, Antonater Choto, Hopewell Gumbo, Munyaradzi Gwisai, Tatenda Mombeyarara et Welcome Zimuto soient abandonnées immédiatement ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que ces six personnes soient jugées uniquement pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 JUILLET À :

Ministre de la Justice et des Affaires
juridiques

Patrick Chinamasa
Government of Zimbabwe
New Government Complex
P. Bag 7751, Causeway
Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 790901

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Procureur général

Johannes Tomana
Government of Zimbabwe
P. Bag 7714, Causeway
Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 777049

Formule d'appel : *Dear Attorney General,
/ Monsieur le Procureur général,*

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 55/11. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR46/004/2011/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR46/005/2011/fr>.

Action complémentaire sur l'AU 55/11, AFR 46/013/2011, 15 juin 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

